

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009

Délibération n°2009-43

Date de convocation : 12 octobre 2009 Nombre de délégués en exercice : 34

Titulaires: 15 Suppléants: 6

Absents non remplacés: 13

Votants: 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS:

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE : M. LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT M. GROS - M. MARGAILLAN

ABSENT(S) NON REMPLACE(S):

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI - M. GOUDON - M. BEL- M. BELLEVILLE - M. SERAFINI- M. BARONE - M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET



<u>OBJET</u>: Retrait de la Délibération n°2009-21 en date du 29 Mai 2009 portant attribution d'une prime de responsabilité

Rapporteur: M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Mr Alain CORTADE, Président, rappelle que le Comité Syndical, par délibération n°2009-21 du 29 Mai 2009, a décidé d'attribuer une prime de responsabilité au Directeur Général des Services du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Considérant la Délibération précédente n° 2009-42 retirant la Délibération n° 2009-19 en date du 29 Mai 2009 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (strate démographique 20 000 à 40 000 habitants), suite à la lettre recommandée avec accusé de réception de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 06 Août 2009, parvenue au siège du Syndicat le 11 Août 2009;



Il est demandé au Comité Syndical de retirer la dite Délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Mr Alain CORTADE, Président, entendu Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de retirer la Délibération n°2009-21 en date du 29 Mai 2009 portant attribution d'une prime de responsabilité.

Vote du Conseil:

POUR: 21 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

3 0 OCT. 2009

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Et ont signé tous les membres présents, Pour extrait conforme Le Président, Alain CORTADE

